



Problème de caution d' un appartement

Par **millesime**, le **08/02/2008** à **20:12**

Bonjours il y a un 1 an moi et mon mari avons déménagé d'un appartement dans lequel nous avons resté 1 an.Le problème qui se pose c'est que nous avons toujours pas récupéré la caution alors qu'il n'y a eut aucun état des lieux de renté ni de sorte. Quel recourt ai je le droit après ça .

Merci de votre compréhension

Par **Erwan**, le **08/02/2008** à **23:17**

Bjr,

s'il n'y a pas d'impayé de loyer ou charges, ni de dégradations locatives, si vous avez respecté les préavis légal, le dépôt de garantie (caution) doit vous être restituer dans les deux mois.

Le bailleur qui le conserve doit justifier cette rétention.

Envoyez une mise en demeure et déposez une requete en injonction de payer au juge de proximité (4000E maxi) du lieu de résidence du bailleur. Il y a des formulaires au greffe, sinon un huissier peut se charger de gérer l'affaire.